

Dévaluation de la part d'héritage

Par ladystardust, le 09/07/2015 à 17:33

Bonjour, ma grand-mère décédée au début de l'année était sous la tutelle de ma tante. Ma grand-mère n'a pas fait de testament, ma tante et ma mère héritent donc.

Ma tante demande au notaire de retirer certaines sommes (dont je vous passe l'absurdité) de la part d'héritage de ma mère, dont des sommes que ma grand-mère m'a donné de son vivant et de son plein gré!

Nous voudrions savoir si elle et le notaire sont bien en droit de faire cela ! Je ne vois pas ce que l'argent que m'a donné ma grand-mère vient faire dans l'histoire...
Bien cordialement.